

Résumé

Les axes prioritaires ont été le développement du cadre de gestion et la conservation du site. Financièrement, une politique d'alliances permettant de bénéficier gracieusement de l'expertise de diverses institutions et d'obtenir des financements extrabudgétaires a été mise en place pour compléter le budget ordinaire.

En ce qui concerne la conservation et la protection, les mouillères de la Vallée du Madriu-Perafita-Claror ont été inscrites à la liste des zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar). Localement, les prescriptions patrimoniales générales destinées à réguler les interventions sur les propriétés publiques et privées ont été approuvées par la Commission de Gestion. Techniquement, deux campagnes de prospection systématique ont été organisées pour compléter les inventaires existants. D'autre part, un SIG compilant l'ensemble des données existantes (culturelles, naturelles, etc.) a été créé afin de disposer d'un outil performant pour développer la stratégie globale et pouvoir établir un monitoring efficient. Actuellement, il a déjà permis l'établissement d'un zonage (usage spécial, modéré, restreint et réserve) qui détaille l'intérêt patrimonial et les contraintes associées à chaque secteur géographique de la Vallée (zonage en cours de validation).

Un programme de restaurations ponctuelles d'éléments de pierre sèche a été mis en place (2013 et 2014). Certains projets ont bénéficié des subventions allouées par le ministère de la Culture et le budget de l'Etat pour l'année 2015 inclut une enveloppe spécifique de 200.000€ destinée aux aides à la conservation du paysage culturel. Parallèlement, afin de revitaliser les activités traditionnelles, le gestionnaire du site a favorisé la constitution de l'association des éleveurs du Madriu (2014) avec laquelle une convention cadre doit être établie (2015) pour favoriser, entre autres, la réintroduction de l'élevage ovin.

Pour ce qui est de la sécurité et du contrôle du site, le Plan général de lutte et de prévention des risques a été rédigé. Le réseau de téléphonie mobile a été complété afin de faciliter les éventuelles tâches de sauvetage (couverture totale du site en 2015). Pour accroître la présence d'une autorité assermentée dans la Vallée, un service officiel d'eco-gardes a été organisé. De plus, l'établissement d'un refuge gardé dans la partie haute de la Vallée (projet 2014, exécution 2015/18) permettra d'assurer la présence ininterrompu de personnel durant la période estivale. Cette infrastructure assurera également l'information des visitant dans la Vallée. Son activité complétera les service offerts par les centres fixés hors de la Vallée : celui existant aux Escaldes et le nouveau centre d'accueil qui ouvrira ses portes à Andorra la Vella (2015). Ce dernier hébergera également la Direction de la gestion et le Centre de documentation du Madriu-Perafita-Claror.

Finalement, suite au rapport de mission rédigé par l'expert d'IUCN invité en 2013, une étude sectorielle des besoins d'accès des différents acteurs de la Vallée a été engagée et diverses alternatives (service d'animaux de charge, hélicoptère, câble, etc.) sont à l'étude pour répondre aux besoins concrets identifiés. Couplé à l'étude des charges admissibles par zone (2015) et au suivi des flux touristiques qui a débuté en 2014 (installation d'éco-compteurs, enquêtes, etc.), ce diagnostic concret permettra de finaliser le plan stratégique et les plans opérationnels qui devraient voir le jour en 2016 et qui assureront la préservation de la VUE du Madriu-Perafita-Claror.